

Date de la convocation	27 août 2026
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2026

n°D20260904 - 02

Objet : Modification de postes permanents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 juin 2026 et notamment le point B2-11 ;

Considérant que des mobilités internes et externes ont eu lieu sur des postes permanents ;

Considérant qu'à ce titre, il est nécessaire de modifier les postes pour les faire correspondre aux cadres d'emplois des agents en place ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de faire concorder les cadres d'emplois des agents suite à des mobilités internes et externes, en modifiant les postes comme suit :

N°	Direction	Cadre d'emploi supprimé	Cadre d'emploi créé	Type d'emploi Temps de travail
1	Direction Territoire Nord	Technicien	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
2	Direction Territoire Nord	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Emploi permanent Temps complet
3	Direction Territoire Centre	Technicien	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet
4	Direction Territoire Sud	Technicien	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet

Article 2 : d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au titre de l'article L.332-8 ou de l'article L.332-14 du Code Général de la fonction publique.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

